



Section éducation musicale et chant choral

Exemple de sujet n°5 pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. L'<u>arrêté du 25 janvier 2021</u>, publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Épreuve disciplinaire appliquée

SUJET 0-5

Arrêté réglementaire

L'épreuve prend appui sur un ensemble de documents identifiés comprenant un choix de texte(s), partition(s) et/ou élément(s) iconographique(s), et un ou plusieurs extraits musicaux enregistrés. Tirant parti de l'analyse de cet ensemble, le candidat développe et argumente une problématique disciplinaire induite par les programmes d'éducation musicale au collège et susceptible de nourrir une séquence d'enseignement dont il précise le niveau de classe. Il veille par ailleurs à identifier les connaissances et compétences susceptibles d'être construites et développées sur cette base par des élèves comme les grandes lignes du projet musical qu'il envisage d'élaborer. Il expose et justifie ses choix, ses objectifs et ses stratégies au regard du cycle auquel cette séquence est destinée. Il précise également les indicateurs permettant d'évaluer les apprentissages des élèves.

Le ou les extraits enregistrés sont diffusés à plusieurs reprises durant l'épreuve :

- deux fois successivement quinze minutes après le début de l'épreuve,
- une troisième fois deux heures après le début de l'épreuve,
- une dernière fois une heure avant la fin de l'épreuve.

Une diffusion supplémentaire peut s'intercaler en amont ou un aval de l'une ou l'autre de ces diffusions à un moment précisé par le sujet.

Durée : 6 heures

Tirant parti de l'analyse des documents qui vous sont proposés et de l'exploitation de références musicales et artistiques de votre choix, vous définirez et développerez une problématique induite par les programmes d'éducation musicale au collège.

Sur la base de cette problématique et des documents qui l'accompagnent, vous présenterez ensuite une séquence d'enseignement destinée à un niveau de classe que vous préciserez. Dans ce cadre, vous indiquerez les connaissances et compétences susceptibles d'être construites et développées par les élèves et les grandes lignes du projet musical que vous envisagez d'élaborer. Vous exposerez et justifierez vos choix, vos objectifs et vos stratégies pédagogiques. Vous préciserez enfin les principaux indicateurs permettant d'évaluer les apprentissages des élèves au terme de cette séquence.

Documents

Extraits d'œuvres musicales diffusés successivement

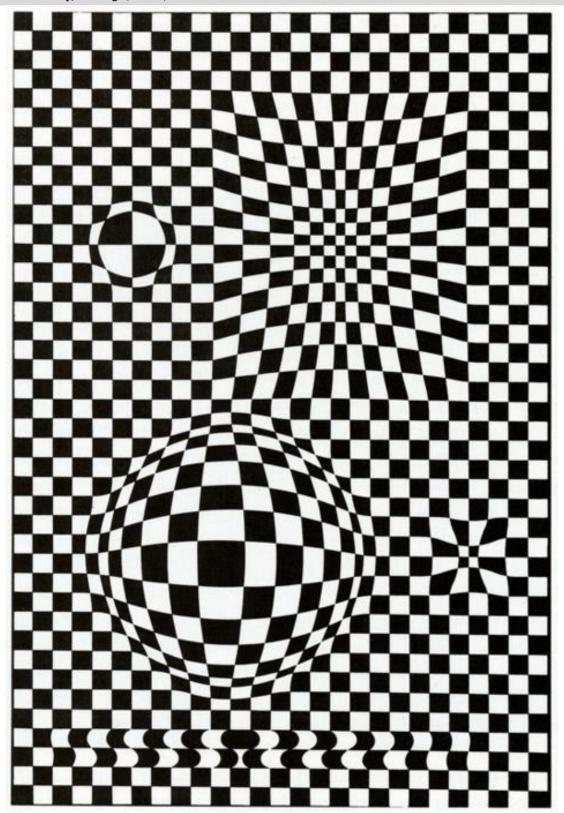
- **Karol Beffa**, *Blow Up*, (extrait) (2019) 1'20"
- Igor Stravinsky, Le sacre du printemps, (1913), transcription Fazil Say, (extrait) –
 1'17"
- **Dimitri Chostakovitch**, *Symphonie n°8*, C minor, Op. 65, « Allegro non troppo », (extrait), (1943) 1'56"
- Jeff Mills Orchestre philarmonique de Montpellier, Gamma Player, (extrait), (2006) 1'34"
- **Béla Bartók**, *Quatuor n°4*, « Allegro molto », (extrait), (1928) 1'59"
- AC-DC, Back in black, (extrait), (1980) 1'06"

Durée totale des extraits : 9'19

Les extraits enchaînés d'œuvres musicales seront diffusés à plusieurs reprises durant l'épreuve :

- deux fois successivement quinze minutes après le début de l'épreuve,
- une troisième fois une heure après le début de l'épreuve,
- une quatrième fois deux heures après le début de l'épreuve,
- une dernière fois une heure avant la fin de l'épreuve.

Victor Vasarely, 3# Vega, 1957, huile sur toile



Manhattan, New-York (Par King of Hearts / Wikimedia Commons / CC-BY-SA-3.0, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=37052959)



Pierre SAUVANET, « Rythme », in Encyclopedia Universalis

« Ce mot *rythme* ne m'est pas clair, écrit Paul Valéry dans ses *Cahiers*. Je ne l'emploie jamais. Ne s'agissant pas de faire une définition de chose, il faudrait regarder quelques phénomènes les plus simples, de ceux qui font venir le mot rythme; les regarder de près; isoler et nommer quelques caractères généraux... » Chacun connaît, ou croit reconnaître, ces phénomènes rythmiques simples: j'entends mon cœur qui bat, une goutte d'eau qui tombe, une horloge qui fait tic-tac; je perçois l'alternance des jours et des nuits, les phases de la lune, le retour des saisons; j'ai envie de jouer un rythme, de danser sur une musique, de scander un vers avec un geste — et même, comme ici et maintenant, d'écrire selon ce qu'on a coutume d'appeler un « rythme ternaire »... Mais parlons-nous bien de la même chose? Il est vrai que le mot rythme doit « venir » : le rythme n'est ni une chose, précisément, ni un objet qui se tiendrait là, devant moi, et que je n'aurais plus qu'à saisir, en le nommant; le rythme surgit dans la création, s'impose à la perception, qui le reconstitue, s'exclamant alors : « Voilà le rythme ! », ou mieux : « Voilà *du* rythme ! », tant le mot semble échapper à tout article défini, voire à toute définition.

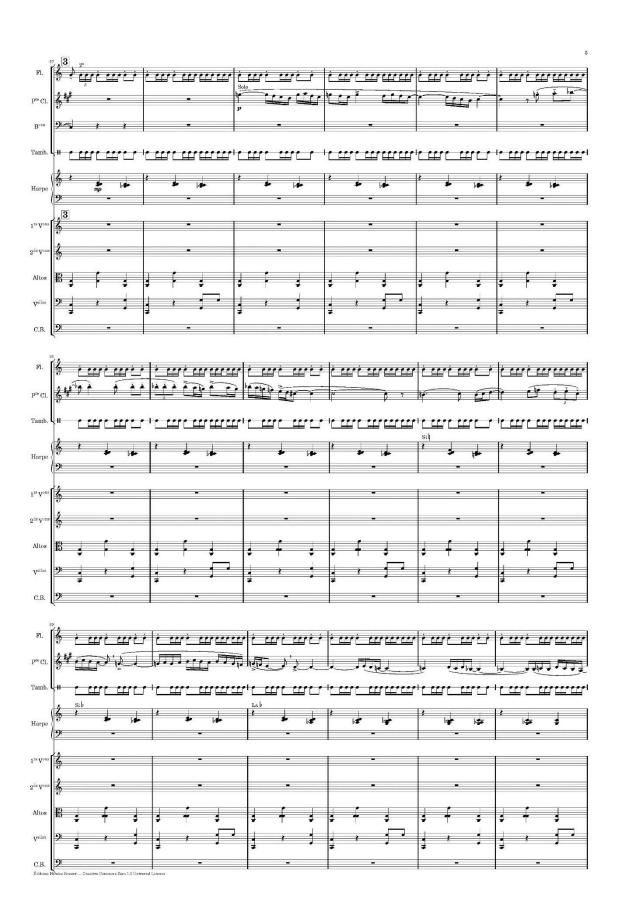
BOLERO

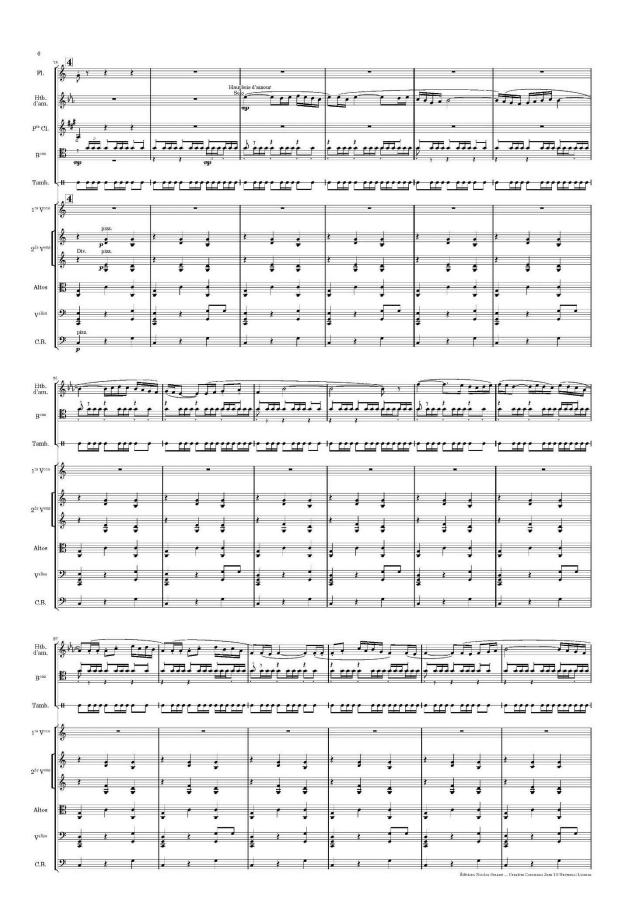


C.B.

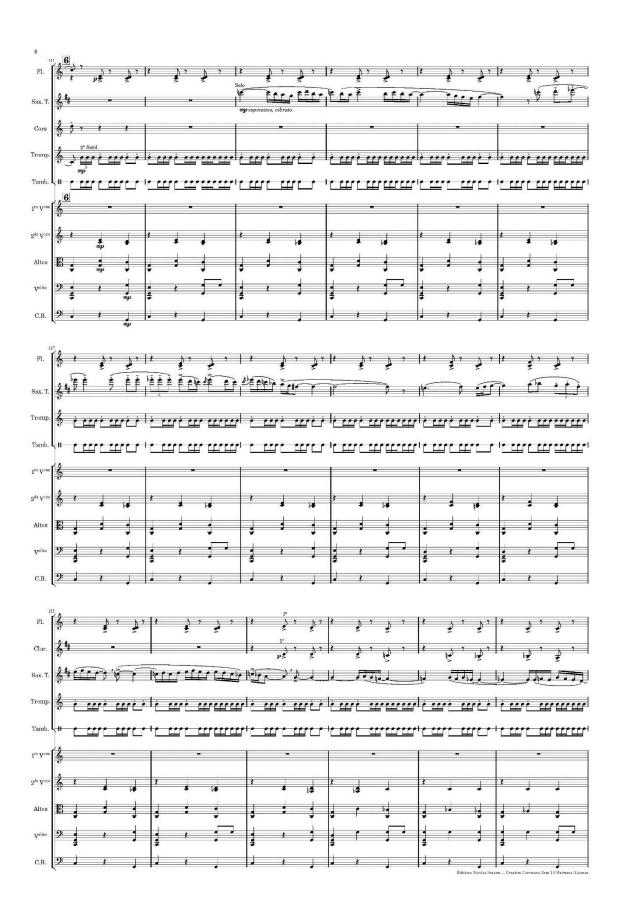
















Éditions Nicolas Sceaux — Creative Commons Zero 1.0 Universal Liesnese